



# SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

## SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

### QUESTION N°14

#### **DECHETERIES : ACCES A LA DECHETERIE DE FONTAINE LES BOULANS POUR LES HABITANTS DE FEBVIN PALFART- CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Louis CAINNE

En 2004 les habitants de la commune de Febvin-Palfart ont demandé pour accéder la déchèterie de Fontaine les Boulans gérée par la Communauté de Communes du Ternois.

En 2004 la participation du SMLA était de 10€ par habitant en 2006 11€ et en 2015/2016/2017 et 2018 13€ par habitant. En 2019, la Communauté de Communes nous a adressé une délibération nous réclamant 20 euros/habitant.

Le SMLA n'avait pas accès au nombre exact d'habitants de Febvin-Palfart se rendant à la déchèterie annuellement mais une estimation d'une centaine de passage par an.

Les membres du Bureau ont décidé, en 2019, d'arrêter la collaboration avec la Communauté de Communes du Ternois.

En mars de cette année, Monsieur le Maire de Febvin-Palfart, a sollicité le SMLA pour que ces habitants puissent de nouveau bénéficier des services de la déchèterie de Fontaine les Boulans. La distance entre la déchèterie de Dennebrœucq et la commune de Febvin-Palfart étant de 15Km alors que la distance Febvin-Palfart Fontaine les Boulans est de 6 Km, il souhaite que ses habitants puissent se rendre au plus près de chez eux.

La Communauté de Communes du Ternois a délibéré pour fixer le tarif d'accessibilité des communes extérieures à Ternois com à 24€ HT/habitant pour l'année 2023 (pour mémoire en 2022 ce tarif était de 22€/habitant). Le nombre d'habitants pouvant accéder à cette déchèterie est, pour 2023, de Febvin-Palfart est de 618. Pour l'année 2023, le coût sera proratisé en fonction du nombre de mois d'utilisation de la déchèterie. Aucune recette ni soutien n'est reversé au SMLA. Les professionnels ne sont pas acceptés en déchèterie.

Aussi compte tenu de ce qui précède, et suite à l'avis favorable des membres du Bureau réunis le 8 juin, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord unanime afin :

- d'autoriser les habitants de Febvin-Palfart à se rendre en déchèterie de Fontaine les Boulans
- d'autoriser le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes du Ternois
- de fixer la participation du SMLA à 24€/ habitant/an
- d'inscrire au budget 2023 cette dépense

**SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS**  
177 Rue de Thérrouanne  
BP 20006  
62501 SAINT-OMER CEDEX

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,

GERARD WYCKAERT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

22 JUIN 2023

Rendu(e) exécutoire  
Le...26/06/2023  
Le Président,

## **SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 14 juin 2023.

### **ETAIENT INVITES**

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline-Marie, SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DUPONT Franck, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, délégués titulaires.

### **ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Messieurs CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, CANARD Céline-Marie déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, BOULET Michel, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, TELLIER Alain, PRUVOST Mathieu délégués titulaires

### **DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE**

- Monsieur BEE Didier, excusé a donné pouvoir à Monsieur LEROY Christian
- Monsieur BEDAGUE Patrick, excusé a donné pouvoir à Madame CANARD Céline-Marie
- Monsieur BEN AMOR, excusé
- Monsieur CORDIER André, excusé a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard
- Monsieur DENIS Laurent, excusé a donné pouvoir à Monsieur CAINNE Louis
- Monsieur DISSAUX Jean-Claude, excusé a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Alain
- Monsieur DUQUENOY Joël, excusé a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain
- Monsieur LEFAIT Jean-Paul, excusé
- Madame WAROT Sophie, excusée a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît
- Madame WOZNY Florence, excusée a donné pouvoir à Monsieur BOULET Michel